

REGLEMENT TRAIL VOLODALEN DU JURA



ART. 1 – L'ORGANISATION

L'épreuve est organisée par l'Association Volodalen Solidaire.

ART. 2 – LES ÉPREUVES

Le Trail Volodalen du Jura comprend 6 épreuves, organisées le samedi 27 juillet 2019 :

- Le Tour du Lac : épreuve individuelle - 69km, 2400m D+. Départ et arrivée au Centre Sportif de Bellecin.
- Le Tour du Regardoir : épreuve individuelle – 39km, 1200m D+. Départ Moirans en Montagne et arrivée au Centre Sportif de Bellecin.
- La Spéciale du Lac : épreuve individuelle – 25km, 900m D+. Départ et arrivée au Centre Sportif de Bellecin.
- Le Tour de Château-Richard : épreuve individuelle - 17km, 500m D+. Départ et arrivée au Centre Sportif de Bellecin.
- Le 9km Ladies : épreuve individuelle – 9km, 250m D+. Départ et arrivée au Centre Sportif de Bellecin.
- Le 9km Off de Bellecin : épreuve non chronométrée – 9km, 250m D+. Départ et arrivée au Centre Sportif de Bellecin.

Les départs et les podiums se feront selon les horaires suivants :

Épreuve	Départ	Podiums
Le Tour du Lac	7h30	15h-16h
Le Tour du Regardoir	10h30	15h-16h
La Spéciale du Lac	Entre 10h et 11h30	19h-20h
Le Tour du Château-Richard	16h30	19h-20h
Le 9km Ladies	17h	19h-20h
Le 9km Off	17h10	Pas de podiums

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier les parcours, les horaires et le nombre limite de participants selon les contraintes organisationnelles, environnementales, météorologiques et sécuritaires.

ART. 3 – PARTICIPATION ET CATÉGORIES D'ÂGE

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés et non licenciés, hommes et femmes de toutes nationalités.

Selon les catégories d'âges de la FFA,

Le Tour du Lac et le Tour du Regardoir à partir de 20ans

La Spéciale du Lac et le Tour de Château-Richard à partir de 18ans.

Le 9km Ladies à partir de 16ans.

Le 9km Off du Plateau de Bellecin est ouvert à tous

ART. 4 – INSCRIPTION

Le Trail Volodalen du jura comprend cinq épreuves ouvertes à toute personne adulte, en possession d'un certificat médical ou d'une licence sportive (voir conditions article suivant).

Le 9km Off du Plateau de Bellecin est ouvert à toute personne, adulte ou enfant accompagné, sans obligation de certificat médical. Cette distance n'est pas chronométrée et ne donne pas lieu à un classement.

Les dossards seront retirés vendredi 26 juillet (16h – 20h) et samedi 27 juillet vous avez jusqu'à 7h15 pour le 69 km, 9h30 pour le 39 km, 10h45 pour le 27 km, 16h15 pour le 17 km et 16h45 pour le 9 km Off et Ladies. Le tout au centre sportif de Bellecin vers la base nautique au bord du lac.

TARIFS INSCRIPTIONS :

Majoration en fonction du nombre d'inscrit sur la course.

Inscriptions Internet jusqu'au jeudi 25 Juillet à 23h59 sur www.volodalen.com/courses				Sur Place
Le Tour du Lac	1 à 75 : 40€	76 à 150 : 43€	151 à 300 : 46€	50€
Le Tour du Regardoir	1 à 100 : 30€	101 à 200 : 33€	201 à 300 : 36€	40€
La Spéciale du Lac	1 à 100 : 25€	101 à 200 : 28€	201 à 300 : 31€	35€
Le Tour de Château-Richard	1 à 200 : 20€	201 à 400 : 23€	401 à 600 : 26€	30€
Le 9km Ladies	10€	10€	10€	15€
Le 9km Off	10€	10€	10€	15€

Vous avez la possibilité de vous inscrire :

- Par internet sur le site : www.volodalen.com/courses avant le jeudi 26 juillet à 23h59.
- Par papier à l'adresse suivante : EVEN, 17B Rue du Pont – 25000 BESANCON

Des inscriptions seront possibles sur place le vendredi 26 juillet de 16h à 20h et le samedi 27 juillet 1h avant chaque départ sur le Centre sportif de Bellecin.

Les frais d'inscriptions comprennent :

- Le dossard et le chronométrage
- L'assistance médicale
- Les ravitaillements
- Un lot souvenir
- Les douches et vestiaires

Toute demande d'annulation et remboursement par le participant ne sera prise en compte qu'accompagnée d'un justificatif du médecin, étant donné que les frais d'organisation auront déjà été engagés.

Aucun échange de dossard n'est possible.

ART.5 - CERTIFICAT MEDICAL ET LICENCE

Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

- D'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running **délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;**
- Ou d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une **fédération uniquement agréée**, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la **non contre- indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;**
- Ou d'un **certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de **l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an** à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie. Des certificats médicaux en langue étrangère sont traduits en français et sont disponibles en cliquant sur le lien suivant [certificat](#)

Cas particulier de la Marche Nordique en Compétition : ces compétitions sont ouvertes aux seuls détenteurs d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running, ou d'un titre de participation Pass « *J'aime courir* », délivré par la FFA.

Titulaires d'une licence UFOLEP, R2 (avec pratique compétitive), course hors stade.

Attention, les certificats médicaux ne sont valables qu'1 seule année.

Ci-joint l'article concernant cette loi :

Article L231-2-1 Modifié par LOI n°2016-41 du 26 janvier 2016 - art. 219 L'inscription à une compétition sportive autorisée par une fédération délégataire ou organisée par une fédération agréée est subordonnée à la présentation d'une licence mentionnée au second alinéa du I de l'article L. 231-2 dans la discipline concernée. A défaut de présentation de cette licence, l'inscription est subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an établissant l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de la discipline.

ART. 6 – RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards s'effectuera sur le Centre Sportif de Bellecin, le vendredi 26 juillet de 16h à 20h et le samedi 27 juillet vous avez jusqu'à 7h15 pour le 69 km, 9h30 pour le 39 km, 10h45 pour le 27 km, 16h15 pour le 17 km et 16h45 pour le 9 km Off et Ladies. Le tout au centre sportif de Bellecin vers la base nautique au bord du lac.

Attention : Le dossard tient lieu de « laissez-passer » et d'identification des coureurs ; il permet d'accéder aux différentes prestations (ravitaillements, douches et vestiaires, etc.)

Le dossard doit être fixé sur la poitrine et rester visible tout au long de la course.

ART. 6 – ÉQUIPEMENT IMPÉRATIF

Pour le Tour du Lac, le Tour du Regardoir et La Spéciale du Lac,

Le jour de la course, chaque participant devra se munir du matériel suivant :

- Téléphone portable
- Sifflet
- Couverture de survie
- Boisson (poche à eau ou gourde d'un litre au moins)

Pour le Tour de Château-Richard et le 9km : Pas d'équipement obligatoire

ART. 7 – SACS / VESTIAIRES / DOUCHES

Pour le Tour du Regardoir, le transport des sacs de coureurs est prévu du départ de Moirans-en-Montagne à l'arrivée au Centre Sportif de Bellecin. Le participant devra y accrocher l'étiquette fournie lors du retrait de son dossard afin de le récupérer à l'arrivée.

Pour les autres courses, un dépôt sacs sera organisé sur le village course. Le participant devra y accrocher l'étiquette fournie lors du retrait de son dossard afin de le récupérer à l'arrivée.

Des vestiaires et des douches seront à votre disposition sur le Centre Sportif de Bellecin.

ART.8 - NAVETTES

Des navettes seront présentes au départ de Bellecin (à l'entrée du Centre) pour emmener les coureurs du Tour du Regardoir au départ de la course (Moirans-en-Montagne). Le départ de la dernière navette est prévu à 9h45.

ART. 9 – BALISAGE

Le balisage se fera à l'aide de rubalise de couleur en hauteur et de fanions posés au sol. Le balisage sera renforcé par un marquage au sol temporaire pour les trails.

ART. 10 – SÉCURITÉ ET SECOURS

Compte tenu de la spécificité du parcours, les moyens de secours seront mobiles. Des signaleurs seront placés tout au long du parcours, en fonction de la dangerosité des lieux, de l'accessibilité des secours et de la couverture réseau.

Les secours et signaleurs sont en liaison permanente avec le PC via radio ou téléphone.

Les secours sont destinés à porter assistance à toute personne blessée avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés (tous modes d'intervention même hélicoptage). Le responsable sécurité, le directeur de course ou les signaleurs seront habilités à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, les participants devront se conformer au code de la route et seront seuls responsables d'un éventuel manquement à ces règles.

Il est demandé aux participants d'utiliser les mains courantes mises en place, le cas échéant.

ART. 11 – RAVITAILLEMENTS

Le Tour du Lac : Ravitaillements : X5 (km16 – km29 – km45.5 – km62 + arrivée)

Points d'eau : X2 (km39 – km52.5).

Le Tour du Regardoir : Ravitaillements : X3 (km15.5 – km32 – arrivée)

Points d'eau : (km10 – km23)

La Spéciale du Lac : Ravitaillements : X3 (km13 – km23 - arrivée)

Le Tour de Château-Richard : Ravitaillements : X2 (km10 – arrivée)

Le 9km : Ravitaillements : X2 (km4 – arrivée)

ART. 12 – ABANDONS

En cas d'abandon, un coureur doit obligatoirement prévenir le responsable du ravitaillement ou le signaleur le plus proche. Il doit également rendre sa puce de chronométrage à l'organisateur.

Rapatriement par des voitures balais uniquement depuis les ravitaillements.

ART. 13 – RÉCLAMATIONS

Elles doivent être adressées à l'organisation dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats.

ART. 14 – CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES

- Souvenir à tous les coureurs au retrait du dossard.

69km - 39km – 17km :

3 premiers scratch Femmes Hommes

1er de chaque catégorie (sans cumul)

27km :

3 premiers scratch Femmes Hommes

9km Ladies :

3 premières scratch Femmes

9km Off :

Pas de podiums

ART. 15 – ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance Responsabilité civile contractée auprès de la FFA.

Individuel accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante ou en cas de vol.

ART. 16 – CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Tout coureur peut être soumis à un contrôle antidopage pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. Le refus de se soumettre au contrôle antidopage entraîne la disqualification immédiate. Tout contrôle positif est signalé à la fédération d'appartenance du coureur, à laquelle il appartient de prendre les sanctions qui s'imposent.

ART. 17 – JURY D'ÉPREUVE

Tout litige sera réglé par les deux responsables de l'épreuve.

Nous rappelons également que les chiens ne sont pas autorisés courir avec leur maître.

ART. 18 – OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS

> Respect de l'environnement

Les épreuves sont organisées dans le respect des règles de protection de l'environnement. Veuillez ne pas jeter de déchets hors des zones de ravitaillement, et dégrader volontairement la faune et la flore...

> Respect des bénévoles

Tout coureur se doit de respecter les bénévoles, membres de l'organisation.

> Assistance aux autres concurrents

Tous les participants doivent porter assistance à toute personne en danger. En cas de détresse, alerter ou faire alerter l'organisation située sur le parcours qui dispose de moyens de communication pour joindre le PC Secours.

ART. 19 – DROITS D'IMAGE

Par son engagement, tout coureur autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droits, tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il

pourrait apparaître. Pour les coureurs qui ne le voudraient pas, il suffit de nous écrire en indiquant nom, prénom, adresse et numéro de dossard.

ART. 20 – DROITS INFORMATIQUES ET LIBERTÉS

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

ART.21 - ANNULATION

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve, sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

ART. 22 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

En s'inscrivant, chaque concurrent confirme avoir parfaite connaissance du règlement de la course et l'accepter sans réserve.